

## CDI mode d'emploi

### Quand et comment puis-je venir au CDI ?

#### Horaires d'ouverture du CDI :

Lundi : 9h15 – 16h45  
Mardi : 8h15 – 16h45  
Mercredi : 8h15 – 12h15  
Jeudi : 8h15 – 16h45  
Vendredi : 8h15 – 15h35

- Pendant les récréations
- Pendant les heures de permanence
- Pendant la pause déjeuner

Vérifier le planning de réservations sur la porte du CDI

► Pour venir au CDI sur un temps de permanence, il faut d'abord s'inscrire auprès des surveillants et nous présenter la feuille d'inscription.

Le **planning d'ouverture** est affiché chaque semaine sur la porte du CDI, dans la salle des professeurs et à chaque niveau.

### Que puis-je faire au CDI ?

► Être aidé et conseillé par les professeurs documentalistes

#### ► Consulter plusieurs types de documents :

Dictionnaires et encyclopédies (usuels)  
Périodiques  
Livres documentaires  
Livres de fiction (romans, essais...)  
BD / mangas / romans graphiques  
Manuels scolaires

#### ► Emprunter certains documents :

- Livres et revues sont empruntables pour une durée de 15 jours (hors mangas).
- Il est possible de réserver un document ou de prolonger son emprunt.

 Les documents doivent être rendus directement aux professeurs documentalistes ou dans la boîte à livres au bout du couloir.

 Si un livre est perdu ou abîmé : il doit être remplacé (état neuf) ou remboursé.

#### ► Utiliser les ordinateurs afin de faire des recherches uniquement dans le cadre scolaire.

- Sur le portail e-sidoc
- Sur Internet

#### Règles à respecter pour utiliser Internet :

- L'utilisation de forums, de blogs, de jeux, de mails personnels est interdite. Des contrôles sont effectués.
- 2 élèves maximum par ordinateur.
- Les collégiens doivent demander au préalable l'accord des professeurs documentalistes

- Collégiens et lycéens devront utiliser leur session personnelle
- La **charte informatique** de STV doit être également respectée au CDI.

### Comment se comporter au CDI ?

Le CDI est un lieu collectif de recherche et de lecture. **Ce n'est pas une salle d'étude :**

 **On n'y vient pas pour faire ses devoirs ou réviser mais pour utiliser les ressources mises à votre disposition.** (Pour les devoirs et les révisions, il faut aller en permanence.)

Ce lieu nécessite le **respect de quelques règles élémentaires :**

- Je parle à voix basse...
- Je me déplace doucement, sans courir.
- Je pense à apporter mon matériel (papier, stylos, clé USB...)
- Je range les documents, les tables et les chaises avant de partir.
- Je ne mange ni ne bois au CDI
- Au collège : je n'apporte pas de téléphone.
- Au lycée : téléphone autorisé pour certaines recherches.

#### **Photocopier et imprimer des documents :**

En noir et blanc. 0,10 € / unité.